Honoraire de l'agence Century 21 Kayser Immobilier

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS:

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 €: 5 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.

Pour un prix de vente compris entre 50 0001 €et 100 000 €: 6 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.

Pour un prix de vente compris entre 100 001 €et 200 00€: 7 % TTC du prix de vente.

Pour un prix de vente compris entre 200 001 €et 300 000 €: 6 % TTC du prix de vente.

Pour un prix de vente compris entre 300 001 € et400 000 €: 5 % TTC du prix de vente.

Pour un prix de vente supérieur ou égal à 400 000 €: 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.
Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire prévu dans le mandat de vente.
Avis de valeur : 200 € TTC.
GESTION LOCATIVE :
GESTION EOCHTIVE.
6% Hors taxes du loyer mensuel par logement pour toute la gestion courante de votre bien
LOCATIONS:
Formule 1

-Recherche, mise en place d'un locataire et réalisation de l'état des lieux : 90 % TTC. d'un loyer hors charges pour chaque partie.
Formule 2
-Rédaction du bail, du cautionnement et des annexes : 75 € TTC.
-Rédaction de l'état des lieux : 3 €du M² par partie.